Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_096-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_096

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Attribution d'une subvention au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) 2020 - Signature d'une convention de partenariat - Dispositif Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) en Dracénie

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_096-DE

Les délibérations n°2006_042 et n°2008_118, en date des 29 juin 2006 et 17 décembre 2008 ont validé respectivement, l'intérêt communautaire dans la compétence « Politique de la ville » de certains dispositifs locaux de prévention de la délinquance et la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Dans le cadre du CISPD, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a soutenu la mise en place d'un Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) sur la Dracénie en 2019, en contribuant au financement du dispositif sur le dernier trimestre pour 2 700€.

Les ISG sont des partenaires importants des forces de l'ordre par leur contribution en tant que relais face aux personnes vulnérables dont la situation ne nécessite pas systématiquement de réponse judiciaire ou policière ou face aux femmes ayant subi des violences dont une prise en charge rapide est un préalable indispensable à toute démarche judiciaire.

Les ISG jouent ainsi un rôle de prévention et de médiation qui consiste à réguler les conflits, à proposer des solutions ou orientations appropriées, ou encore à trouver un arrangement à l'amiable et apaiser les tensions.

L'action de l'ISG sur la fin 2019 répond a un besoin important sur la Dracénie, mis en évidence par l'unité de gendarmerie de Draguignan.

La Préfecture du Var a lancé un appel à projets départemental sur un dispositif d'ISG, publié le 15 octobre 2019. Le comité de sélection du 22 novembre 2019 composé des principaux financeurs et des services utilisateurs, a fait le choix que les porteurs restent inchangés sur les postes qu'ils occupent actuellement.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Var (CIDFF) a été retenu sur la compagnie de Draguignan, pour le territoire de DPVa.

Une convention cadre triennale a été mise en place au niveau départemental, complétée par des conventions spécifiques de financement pour chaque territoire, permettant de définir, le territoire d'intervention, les horaires, et les engagements financiers de chacun.

Une convention spécifique du dispositif de la Dracénie « Trait d'union Dracénie » prévoit la poursuite du poste d'ISG du 01 janvier au 31 décembre 2020, occupé à temps plein (35h).

La contribution financière de DPVa est corrélée à la réalisation des permanences de l'ISG au sein de toutes les communautés de brigades de gendarmerie de l'aire Dracénoise, à savoir les brigades du Muy, de Lorgues, des Arcs, de Draguignan, Comps, Bargemon et Salernes.

Le financement du poste pour l'année 2020 est estimé par le CIDFF à un montant de 50 500€.

Les partenaires financiers proposent :

- Département du Var : 10 000€
- Caisse d'Allocations Familiales : 9 000€
- Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et la Radicalisation : 23 500€
- DPVa : 8 000€

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_096-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- s'engager à attribuer une subvention de 8 000 € (huit mille euros) pour l'année 2020, à l'Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Var (CIDFF), sise 274 avenue Amiral Collet 83000 TOULON,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat, ou tout acte et document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération,
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget 2020 - chapitre 65- article 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.